

Afin de tirer le meilleur parti de nos plantes, il convient de veiller à ce que les herbes et leurs dérivés soient d'excellente qualité. Cela exige qu'elles soient cultivées dans de bonnes conditions, correctement séchées, bien conservées, et que leur date limite de conservation soit respectée.

Le recours à des plantes de mauvaise qualité est bien souvent une perte de temps et d'argent étant donné que vous n'en tirez pas tous les bienfaits. S'agissant de plantes, la qualité prime avant tout. On ne peut s'attendre à profiter de toute l'efficacité d'un remède naturel si la plante recherchée n'est pas la bonne ou si sa qualité laisse à désirer. Si des plantes couramment mises en vente sont d'excellente qualité, ce n'est pas le cas de certaines autres. Il y a plusieurs raisons à cela : la récolte de la plante peut avoir été mal faite, la plante peut avoir été mal séchée ou stockée, on a pu employer des herbes âgées ou détériorées.

Afin d'obtenir des produits d'excellente qualité, les fabricants de plantes, travaillant avec l' $HERBORISTERIE\ Bardou^{TM}$, suivent des procédures de contrôle strictes (appelées "bonnes pratiques de fabrication " ou BPF). Celle-ci inclut l'obligation de valider les plantes séchées selon les normes établies. Le contrôle de la qualité prévoit de fréquentes vérifications destinées à veiller à ce que les matières premières répondent bien aux critères requis et qu'elles satisfont à des exigences minimales.

Nos critères des normes de qualité :

Produit bactériologiquement sain : les produits peuvent contenir certaines bactéries, levures, moisissures en quantités très modérées mais **aucun** germe nocif (colibacilles, staphylocoques, pseudomonas, salmonelles) ni aucune mycotoxine (champignons se développant au cours d'un mauvais stockage).

Produit chimiquement sain : Il **ne doit pas contenir de résidus d'herbicides**, **insecticides**, **pesticides** au-delà de la limite du cahier des charges B, provenant de la culture ou du stockage, **ni de métaux lourds**, **de nitrates** provenant de l'utilisation excessive d'engrais ou de lisier, **ni d'hydrocarbures** provenant de séchoirs défectueux. **Produit dénué de radioactivité** : le taux de contamination radioactive doit être vérifié en particulier pour les plantes provenant de certains pays et pour les champignons.

Produit non transgénique : il ne doit pas provenir d'organisme génétiquement modifié (OGM).

La Qualité de l'approvisionnement :

Cahier de charges : la qualité repose sur une sélection rigoureuse des approvisionnements grâce à un cahier des charges établies avec le fournisseur. Il précise la partie de la plante retenue, le pays ou la région d'origine, l'époque de la récolte, l'absence de traitement chimique ou physique, la méthode de séchage, les emballages.

Le producteur doit se conformer à toutes les précautions imposées par le cahier des charges et il s'engage à signaler toutes les modifications éventuelles. Il est retenu après audit puis régulièrement visité.

Le fournisseur remplit un questionnaire très complet comprenant : la des<mark>cription de la plante, s'il s'agit d'une</mark> espèce menacée, le mode de culture, les certifications, le cycle de vie (durée de la plantation, floraison, période de récolte...), les engrais utilisés, herbicides, pesticides, fongicides, les conditions de récolte....

Contrôle sur les matières premières : le coût d'un contrôle varie de 200 € à 800 € en fonction de la complexité, mais également du nombre de substance à détecter (active ou nocive).

Examen Botanique:

Macroscopique : analyse organoleptique (odorat, toucher, goût), re<mark>connaissance immédi</mark>ate. Vérification de la présence d'éléments étrangers (corps étrangers, autre partie de plante non recherchée...)

Microscopique : sur des poudres végétales, à l'échelle cellulaire. Recherche de grains d'amidon, de poils tecteurs / sécréteurs ()... Vérification de la physiologie végétale dans le but de détecter la falsification (espèces, variétés...)

Contrôle Physicochimique:

Perte à la dessiccation, contrôle de l'humidité : éliminer les plantes insuffisamment sèches pour écarter tout risque de contamination et de prolifération de moisissures, ainsi que pour éviter la dégradation des principes actifs de la plante. Cendres : éliminer les lots de plantes souillées par des éléments minéraux ou de l'engrais

Identification des substances actives : permettre d'identifier la présence des principaux principes actifs (chromatographie sur couche mince, systématique) et si nécessaire de déterminer la quantité de molécules actives (chromatographie liquide, pas systématique)

Contrôles microbiologiques : les plantes ne sont pas dépourvues de flores microbiennes mais certains seuils ne doivent pas être dépassés, faute de quoi la plante sera déterminée comme « contaminée » et donc refusée.

Contrôles de radioactivité : surtout sur les plantes provenant de certains Pays de l'Est. Ce contrôle est effectué grâce à un appareil spécifique.

Suite à ces ses contrôles laboratoire les plantes passent de la zone de quarantaine à la zone de stockage.

Nous n'acceptons que les produits d'une qualité identique au cahier des charges de culture biologique.